



PTI - PREMIERS PAS TERRITOIRE D'INNOVATION

PTI aide les PME à se lancer dans un projet d'innovation par le financement d'un maillon de la faisabilité.

Objectifs

Faciliter la faisabilité d'un projet d'innovation :

- ▶ Par l'accompagnement d'un membre du Réseau de Développement de l'Innovation (RDI) des Pays de la Loire.
- ▶ Par le financement d'un appui externe d'un prestataire pour sécuriser le projet, lever un verrou, valider certaines hypothèses.
- ▶ Par l'accompagnement possible de la CCI au projet d'innovation.

Livrable

- ▶ Support de présentation et fiche PTI rédigés.

Étapes

- ▶ Validation des critères d'éligibilité de principe.
- ▶ Approche globale du projet.
- ▶ Formalisation du dossier de demande.

Points analysés

- 1 ▶ Caractère innovant, différenciant du projet et novateur pour le marché.
- 2 ▶ Evaluation du niveau de préparation.
- 3 ▶ Points restant à aborder.
- 4 ▶ Accompagnement et mise en réseau.

Points forts pour les entreprises

| | |
|---------------------|--|
| GLOBAL | «Regard confidentiel» et d'approche globale du projet d'innovation de l'entreprise. |
| NOVATEUR | L'aide financière potentielle que représente la PTI sur la phase de faisabilité de tout type d'innovation (produits, services...) à caractère novateur pour le marché. |
| RÉSEAU | La mise en réseau avec l'écosystème d'appui à l'innovation ou d'appui technologique. |
| FACILITATEUR | Possibilité d'accompagnement par convention Optima CCI. |

Tarifs

- ▶ «PTI» : gratuit. Coût du rendez-vous pris en charge par la CCI.